



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 14 JUIN 2023

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 14 juin 2023 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2023-06-117

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 14 juin 2023 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-118

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 14 juin 2023 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-119

OBJET : Période de questions

Six citoyens assistent à l'assemblée

- Monsieur Claude Beudet de Blainville;
- Monsieur Normand Beudet de Blainville;
- Monsieur Richard Dumas de Montréal;
- Monsieur Francois Laflamme de Blainville;
- Madame Marie-Andrée Landreville de Blainville;
- Monsieur Philippe Leguerrier de Blainville.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Les six citoyens susmentionnés posent plusieurs questions et informent les membres du conseil et la direction générale de la MRC sur le projet de réaménagement de la cellule N° 6 au Centre de traitement Stablex à Blainville et le processus de la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), auxquels le Préfet assisté par les autres membres du conseil répondent :

Questionnements / Informations :

- Selon eux (les six citoyens), le projet en question suscite une opposition importante.
- Selon eux, il est important de souligner que le BAPE a omis de mentionner que l'ensemble des mémoires déposés sont contre ledit projet.
- Selon eux, les inquiétudes en lien avec le projet peuvent se résumer en les points ci-après :
 - Les procédés d'enfouissement sont dommageables pour la nappe phréatique et l'environnement. Ces mêmes procédés ont été abandonnés par l'Angleterre selon : *Review of scientific literature on the use of stabilisation/solidification for the treatment of contaminated soil, solid waste and sludges* - Science Report SC980003/SR2.
 - Il ne s'agit aucunement que du simple réaménagement d'une cellule; mais du déplacement de la cellule d'enfouissement, d'une expansion majeure du site et de modification importante du procédé de disposition par amoncellements des déchets industriels toxiques.
 - Tout ceci au cœur du réservoir qui purifie l'eau des cours d'eau, des nappes phréatiques de la région et des eaux souterraines; soit la grande tourbière de Blainville qui régule aussi les débits d'eau.
- En votre qualité de maire.s, vous avez une responsabilité, la responsabilité de protéger les prises d'eau, qu'allez-vous faire?

Réponses / Informations

- Dans le cadre de ce projet, la MRC de Thérèse-De Blainville a déposé un mémoire au BAPE en invitant les responsables de faire preuve d'une prudence réfléchie ainsi qu'une précaution raisonnable et sage dans les études menées et les recommandations offertes par le BAPE sur ledit projet. Ainsi, par son mémoire, la MRC demande au BAPE :
 - d'effectuer toutes les analyses et les études qui seront jugées nécessaires pour assurer une prise de décision responsable et avisée.
 - de mettre en place des mesures tout aussi exceptionnelles en matière d'extension de délai, le cas échéant où celle-ci est jugée nécessaire pour assurer l'étude exhaustive et la compréhension totale de l'ensemble des tenants et aboutissants ayant un impact pertinent.
- De même, le préfet rappelle que dans le mémoire de la MRC, ce dernier interpelle le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour mettre l'ensemble de l'expertise, des efforts et de la rigueur requis aux recherches, analyses et suivis nécessaires.
- Et, finalement, le préfet rappelle qu'on se doit de faire confiance aux scientifiques et au processus du BAPE puisque nous ne sommes pas des experts en la matière. Toutefois, il rappelle que les élus sont tout aussi concernés et qu'ils gardent un œil sur ledit projet.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2023-06-120

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2023**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : N°1416-14, N°1417-28, N°1418-182, N°1418-183, N°1462-4 et N°1669
 - ii. Ville de Boisbriand : N° RV-1441-086-001 à N° RV-1441-086-130
7. **Développement économique de la MRC**
 - 7.1. **Résolution** – Octroi d'un moratoire de 6 mois concernant les prêts ROS-FLI/037-2017 et COV19FU-016ROS
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
 - 8.1. **Dépôt** – Table action culture ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 18 avril 2023
 - 8.2. **Résolution** – Étude de caractérisation patrimoniale - Patrimoine bâti de la MRC
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 9.1. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 1^{er} au 14 juin 2023
 - 9.2. **Résolution** – Reddition de comptes au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Marketing territorial
 - 9.3. **Résolution** – Ressources humaines – Ratification de la décision du directeur général – Embauche de madame Meriem Kherfella à titre de conseillère en aménagement du territoire
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 10.1. **Résolution** – Demande d'appui de la Ville de Boisbriand – Changement à la législation et la réglementation dans le domaine de la construction résidentielle
 - 10.2. **Résolution** – L'Application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) – Dépôt de documents pertinents – Séance tenante
11. **Gouvernance – MRC**
12. **Demande d'appui**
13. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-121

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2023

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 31 mai 2023, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-122

**OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de
Blainville et de Boisbriand**

ATTENDU QUE les Villes de Blainville et de Boisbriand ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : N°1416-14, N°1417-28, N°1418-182, N°1418-183, N°1462-4 et N°1669 et Boisbriand : N°RV-1441-086-001 à N°RV-1441-086-130 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
N°1416-14**

Plan d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement N°1416 du Plan d'urbanisme et ses amendements afin de :

- **Remplacer** le feuillet cartographique **31-H12-050-0604** par le nouveau feuillet du même numéro concernant la nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués, en concordance au Règlement N°22-03 de la MRC de Thérèse-De Blainville modifiant son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que son Document complémentaire.

**Blainville
N°1417-28**

Administration des règlements d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement N°1417 sur l'administration des règlements et ses amendements afin de :

- **Réviser** la tarification des certificats d'autorisation pour le déplacement et la démolition d'un bâtiment et d'apporter les ajustements requis en lien avec l'adoption du Règlement N°1669 relatif à la démolition d'immeuble.

**Blainville
N°1418-182**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N°1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **Retirer** la largeur minimale d'un bâtiment pour les zones H-742 et H-743;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Modifier** les limites des zones H-716, H-742, H-743 et H-744;
- **Autoriser** l'usage Habitation 2, de 3 logements et de type contigu dans la zone H-747.

Blainville N°1418-183

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N°1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **Assurer** la conformité au Règlement N°22-03 de la MRC de Thérèse-De Blainville modifiant son schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués; (Feuillet cartographique 31-H12-050-0604)
- **Indiquer** aux tableaux des spécifications des zones C-652 et P-680 un rappel pour « zones de contraintes ».

Blainville N°1462-4

Ententes avec les promoteurs pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales : Règlement modifiant le Règlement N°1462 portant sur les ententes avec les promoteurs pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales afin de :

- **Préciser** les obligations des promoteurs relativement aux services d'utilités publiques;
- **Permettre** la conclusion d'ententes particulières pour la construction d'infrastructures dans l'emprise publique.

Blainville N°1669

Relatif à la démolition des immeubles: Règlement visant à contrôler la démolition de tout immeuble sur le territoire.

- **Régir** la démolition d'immeuble.

Boisbriand N° RV-1441-086 001 à N° RV-1441-086-130

Zonage : Règlements modifiant le Règlement N° RV-1441 de zonage et ses amendements afin de :

- **Régir** l'hébergement touristique en lien avec l'exploitation d'un établissement de résidence principale.

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville et de Boisbriand ont présenté, soit les règlements : Blainville : N°1416-14, N°1417-28, N°1418-182, N°1418-183, N°1462-4 et N°1669 et Boisbriand : N°RV-1441-086-001 à N°RV-1441-086-130 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-123

OBJET : Octroi d'un moratoire de 6 mois concernant les prêts ROS-FLI/037-2017 et COV19FU-016ROS

ATTENDU les conventions de prêts COVID et du FLI conclues d'une part entre la MRC et le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et d'autre part entre la MRC et le bénéficiaire dans le cadre des prêts ROS-FLI/037-2017 et COV19FU-016ROS;

ATTENDU les demandes de moratoires et la recommandation favorable du service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale d'accorder un moratoire de 6 mois sur capital sur les prêts ROS-FLI/037-2017 et COV19FU-016ROS, et ce, du 15 juin 2023 au 15 décembre 2023 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-124

OBJET : Table action culture ad hoc – Compte-rendu de la rencontre du 18 avril 2023

Le compte rendu de la rencontre du 18 avril 2023 de la Table action culture ad hoc est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-06-125

OBJET : Étude de caractérisation patrimoniale – Patrimoine bâti de la MRC

ATTENDU la *Loi sur le patrimoine culturel*, qui oblige les MRC à adopter et périodiquement mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 situés sur son territoire présentant une valeur patrimoniale;

ATTENDU la publication en 2022 de la méthodologie de réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier par le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) (*Guide pour la réalisation, la consignation et la diffusion d'un inventaire du patrimoine immobilier*), qui fait de la caractérisation patrimoniale du territoire un préalable à la constitution (ou mise à jour) de l'inventaire;

ATTENDU la probabilité qu'une aide financière – conditionnelle à l'application de la méthodologie d'inventaire du MCC – soit proposée par le MCC aux MRC pour la constitution (ou mise à jour) de leur inventaire du patrimoine immobilier;

ATTENDU la recommandation de la Table action patrimoine (TAP) ad hoc, le 10 mai 2022, de déposer une demande d'aide financière au MCC de 50 000 \$ pour le projet de caractérisation patrimoniale du territoire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU l'adoption de la résolution N° 2022-05-120 par le conseil de la MRC, le 25 mai 2022, autorisant le directeur général de la MRC à déposer une demande d'aide financière de 50 000 \$ au MCC, à signer une convention d'aide financière avec le MCC et à réserver 17 000 \$ de la MRC en 2022 pour la part non subventionnée du projet;

ATTENDU la signature d'une convention d'aide financière, par laquelle le MCC accorde une aide financière de 50 000 \$ à la MRC pour réaliser le projet de caractérisation patrimoniale du territoire de la MRC, le 21 juin 2022;

ATTENDU le versement de 45 000 \$ par le MCC à la MRC, comme inscrit à ladite convention, le 21 juillet 2022;

ATTENDU l'adoption de la résolution N° 2022-11-247 par le conseil de la MRC, le 23 novembre 2022, qui entérine les prévisions budgétaires 2023 de la MRC, prévoyant notamment 62 000 \$ pour réaliser le projet en 2023;

ATTENDU la recommandation de la TAP ad hoc au conseil de la MRC pour débloquer les fonds pour réaliser le projet, le 8 juin 2023;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC débloque la somme de 67 000 \$ initialement prévue pour réaliser le projet, dont les 62 000 \$ prévus au budget 2023 de la MRC et les 5 000 \$ prévus mais non dépensés en 2022;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à mandater un consultant pour réaliser le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-126

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 1^{er} juin 2023 au 14 juin 2023

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 1^{er} juin 2023 au 14 juin 2023 inclusivement, répartis comme suit : 109 058,75 \$ payés et 15 327,94 \$ à payer pour un grand total de 124 386,69 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-127

OBJET : Reddition de comptes au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Marketing territorial

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement de la région (ci-après nommé « FARR ») pour l'exercice de 2018 à 2023;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU le FARR finance le projet sur le Marketing territorial dont l'objectif est d'élaborer et de déployer une stratégie régionale permettant l'identification et la mise en valeur des forces de la région des Laurentides pour promouvoir l'attractivité du territoire comme milieux de vie, espace de récréation, espace entrepreneurial et région accueillante auprès des investisseurs, des nouveaux résidents et des immigrants;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Thérèse-De Blainville (ci-après nommée « **MRC** ») ont conclu une entente dans le cadre du FARR pour ledit projet en date du 30 mars 2018;

ATTENDU la fin du projet en date du 23 mars 2023;

ATTENDU QUE la MRC devrait produire une reddition de comptes pour l'ensemble de la durée de l'entente, soit du 30 mars 2018 au 23 mars 2023, et ce, au plus tard au 23 juin 2023;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC prenne acte et connaissance de la reddition de comptes et autorise le directeur général de la transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-128

OBJET : Ressources humaines – Ratification de la décision du directeur général – Embauche de madame Meriem Kherfella à titre de conseillère en aménagement du territoire

ATTENDU les besoins de la MRC en matière de ressources humaines;

ATTENDU QUE le département de l'aménagement, de la gestion des cours d'eau, de l'environnement et de la rénovation domiciliaire nécessite une ressource supplémentaire afin de poursuivre sa mission en matière d'aménagement du territoire ;

ATTENDU l'appel à recrutement lancé par la direction générale de la MRC et le processus de sélection;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision de la direction générale visant l'embauche de madame Meriem Kherfella à titre de conseillère en aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-129

OBJET : Demande d'appui de la Ville de Boisbriand – Changement à la législation et la réglementation dans le domaine de la construction résidentielle

ATTENDU le nombre important de mises en chantier de projets de construction résidentielle sur le territoire québécois;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville juge que l'encadrement législatif et réglementaire au Québec de tels projets s'avère, dans les circonstances actuelles, inadéquat;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est d'avis qu'une surveillance étroite des chantiers, menant à une certification de conformité par des professionnels accrédités pendant la construction et avant la livraison des bâtiments aux futurs propriétaires, est rendue nécessaire;

ATTENDU QUE cette mesure permettrait d'éviter que se reproduise le drame que vivent les propriétaires de certaines copropriétés du Faubourg Boisbriand devenues inhabitables en raison de vices de construction majeurs;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville demande au gouvernement du Québec des changements à la législation et à la réglementation actuelles afin d'assurer une meilleure surveillance des chantiers de construction;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville demande au gouvernement du Québec des changements à la législation et à la réglementation actuelles afin qu'une surveillance étroite des chantiers menant à une certification de conformité par des professionnels accrédités pendant la construction et avant la livraison des bâtiments aux futurs propriétaires, soit mise en place;

QUE la présente soit transmise aux députés et députées du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville, au premier ministre du Québec, à la présidente de la CMM, aux associations municipales provinciales, aux associations des directions générales des municipalités et celles des municipalités régionales de comté, au Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides, à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et aux villes de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-130

OBJET : L'Application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) – Dépôt de documents pertinents – Séance tenante

ATTENDU le Volet 3 du Fonds régions et ruralité et l'entente signée par le MAHM et la MRC de Thérèse-De Blainville en lien avec la Signature Innovation de cette dernière : L'Application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM);

ATTENDU la résolution N° 2023-05-112 concernant la mise sur pied ainsi que l'acception et l'entérinement des nom proposés pour le Comité directeur – AIAMM;

ATTENDU les documents pertinents relatifs avec la mise en place dudit Comité soient le cadre de gestion, le code de fonctionnement, la liste des actions ou des projets, la demande d'aide financière et le formulaire de dépôt de projet;

ATTENDU les explications fournies aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, lors de la séance du 14 juin 2023;

Il est proposé par Madame Julie Boivin



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC entérine les documents pertinents relativement à l'entente entre la MRC et le MAMH sur l'application de l'intelligence artificielle au monde municipal;

QUE les documents pertinents dudit Comité soient déposés aux membres du conseil et versés aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-131

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

DE lever la présente réunion à 16 :45 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Eric Westram,
Préfet
Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

14 juin 2023

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2023-06-117 à N° 2023-06-131 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 14 juin 2023.

Émis le 14 juin 2023 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et Secrétaire-trésorier